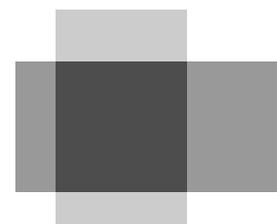




SCHWEIZERISCHER ARBEITGEBERVERBAND
UNION PATRONALE SUISSE



economiesuisse

Communiqué de presse

Décision unilatérale des administrations fiscales

A propos des négociations en cours entre les cantons et les milieux économiques sur le certificat de salaire

C'est avec surprise qu'economiesuisse et l'Union patronale suisse ont pris connaissance de la décision unilatérale de la Conférence suisse des impôts (CSI) d'introduire à partir de 2005 sur une base facultative, puis en 2006 de manière générale, le nouveau certificat de salaire dans sa forme actuelle. Cette procédure est d'autant plus étonnante que les milieux économiques jugeaient récemment encore plusieurs questions ouvertes, tout en estimant que le dossier était proche de son aboutissement.

S'ils avaient rejeté clairement le projet initial en procédure de consultation ce printemps, les milieux économiques ont ensuite contribué de manière compétente et rapide à l'amélioration du nouveau certificat de salaire au cours de l'été. Cela correspondait d'ailleurs au souhait explicite de la CSI, qui a maintenu son calendrier ambitieux malgré nombre de divergences. Comme dans toute négociation, le résultat des discussions doit généralement être adopté par les organes de décision. A ce titre, la CSI avait assuré qu'elle tiendrait compte du processus de décision des milieux économiques.

En ce qui concerne les résultats obtenus à l'été 2004, les organes de décision d'economiesuisse, de l'USAM et de l'Union patronale suisse se sont félicités des progrès importants réalisés, sans accepter toutefois le résultat d'ensemble. Cette position a fait l'objet d'un courrier commun adressé à la CSI et à la Conférence des directeurs cantonaux des finances à la mi-septembre. Des incertitudes persistent en particulier en ce qui concerne le traitement des règlements relatifs aux frais ainsi que des différences matérielles, en particulier pour l'utilisation à titre privé d'une voiture de fonction.

La décision prématurée des administrations cantonales des finances – si peu de temps avant la conclusion des négociations – provoque l'incompréhension. Elle

devrait même avoir un effet contre-productif sur la volonté des entreprises de mettre en œuvre les nouvelles réglementations. Des décisions aussi importantes, concernant tous les travailleurs et les employeurs, ne peuvent être laissées aux soins de l'administration. Aussi, les milieux économiques acceptent-ils volontiers l'offre de dialogue qui leur a été adressée par l'autorité politique compétente, à savoir la Conférence des directeurs cantonaux des finances. Il s'agira d'aplanir les derniers différends pour aboutir à une solution défendable sur le plan politique et acceptable par tous les partenaires principaux. Ce n'est qu'ainsi que l'on garantira que la nouvelle solution soit comprise et soutenue par les employeurs et les travailleurs.

Enfin, les milieux économiques espèrent que les initiatives sur le certificat de salaire en cours – en particulier l'initiative parlementaire Gysin traitée au cours de la session d'automne – passeront la rampe. Le Parlement donnerait ainsi un signe clair aux autorités fiscales cantonales.

Zurich, le 5 octobre 2004

Pour toute question :
Pascal Gentina, economiesuisse, 01/421 35 35